

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Orientations Budgétaires 2016

Discours du Président

Mercredi 16 Mars 2016

9 H 30

Chers collègues, la séance est ouverte.

Je salue bien sûr l'ensemble de nos services, de nos partenaires et les représentants de la Presse, ici présents.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la première séance plénière de l'année : le débat d'orientations budgétaires de l'année 2016.

J'en profite d'ailleurs pour préciser que ce calendrier (OB 16 mars et BP les 12 et 13 avril) que je vous ai annoncé par mail du 26 janvier dernier, vise à disposer des informations suffisantes pour élaborer le budget primitif compte tenu des incertitudes liées aux dotations de l'Etat notamment.

J'ajoute que cette programmation n'affecte en rien le fonctionnement quotidien dans la mesure où les « autorisations budgétaires avant vote du BP » ont été ouvertes par délibération de notre Assemblée le 30 novembre 2015.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié sensiblement les conditions de cet exercice en précisant que, je cite : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président du Conseil Départemental présente à l'Assemblée, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

C'est ce rapport qui vous a été remis le 2 mars dernier qui fait l'objet de débats mais qui, je le rappelle, ne fait pas l'objet de vote.

Au préalable, il convient de préciser que mon intervention introduit également le rapport de la situation en matière de développement durable au Conseil Départemental. C'est l'opportunité, chaque année depuis 2012, de mettre en valeur nos actions publiques au regard :

- de la lutte contre le changement climatique,
- de la prévention de la biodiversité,
- de l'épanouissement de chacun,
- du renforcement de la cohésion sociale et territoriale,
- de l'encouragement des modes de consommation et de production responsables.

A travers certains zooms, vous avez pu apprécier à la lecture du rapport :

- le plan climat énergie territorial,
- les aménagements des espaces naturels sensibles,
- ou encore l'équilibre alimentaire dans les restaurations des collègues.

Le second rapport est une nouveauté réglementaire inscrite par le décret du 24 juin 2015 relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire, les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation.

J'ajouterai seulement au rapport que, pour notre Assemblée, la parité est désormais absolue. C'est une belle avancée législative qui enclenche un mouvement d'égalité qui nous semble déjà naturel et réussi. Chacun a sa place, son rôle et ses responsabilités avec ses différences.

Cette année 2015 fut le théâtre de quelques événements marquants :

- la tempête du 31 août à Montauban restera dans les mémoires par sa violence. Les dégâts sont encore visibles et les dossiers d'assurance ne sont pas clos. Pour sa part, le Département est assisté par un cabinet d'expertise aux assurés, qui vérifie et complète la défense de nos intérêts auprès des compagnies ;

- la dégradation de la situation des agriculteurs, en particulier chez les éleveurs et producteurs de lait. Leurs revenus sont en forte baisse et le malaise est véritable. La crise sanitaire de la grippe aviaire, malgré les mesures d'urgence, amplifie ces difficultés pour ce secteur économique si important dans notre département ;

- sur un tout autre plan, l'an passé aura été pour chacun d'entre nous une année de changement : le renouvellement de l'Assemblée, un nouvel exécutif, la parité absolue dans l'hémicycle comme je viens de l'évoquer.

Revenons à l'objet principal de notre séance de ce jour : le débat d'orientations budgétaires.

Quelques éléments généraux d'abord sur les réalités départementales :

La population dans le département augmente régulièrement de 1,5% par an depuis 1999 pour atteindre 256 867 habitants, au 1^{er} janvier 2016.

En 25 ans, la croissance de la population aura été supérieure à 26% et celle-ci se poursuivra notamment au sud du département.

Par tranche d'âge, la catégorie des plus de 60 ans augmente fortement. Les retraités sont plus nombreux en moyenne que dans l'ensemble du pays. A l'inverse, les étudiants le sont moins.

Le revenu fiscal médian est de 14 478 € contre 14 935 € en Midi-Pyrénées et 15 766 € pour la France métropolitaine ; une différence supérieure de plus de 1 000 €, soit -8% en Tarn-et-Garonne.

Le souci majeur reste l'emploi. La population active se situe autour de 90 000 personnes. 17 000 travaillent dans un autre département, en particulier la Haute-Garonne pour 12 000 d'entre eux.

En Tarn-et-Garonne, le taux de chômage est élevé pour atteindre 11,6% de la population active, plus de 1,5 point de différence avec la moyenne française. Et malheureusement, il progresse encore plus vite qu'ailleurs, + 0,6 % en une année, soit le double de la moyenne nationale. Ce sont les secteurs de l'industrie et de la construction qui perdent le plus d'emplois.

La Chambre régionale des comptes relève, dans ses observations définitives de 2015 que, je cite, « ces caractéristiques sollicitent fortement les compétences sociales de la collectivité départementale. »

Par ailleurs, l'environnement législatif et réglementaire évolue en permanence, cela n'aura échappé à personne.

La loi NOTRe est effective. Les rencontres et les négociations avec la nouvelle grande Région sont nécessaires et il nous appartient de veiller de très près aux intérêts du Département, à celui des Tarn-et Garonnais et à la qualité du service public départemental.

Cette réorganisation territoriale devra apporter clarté et efficacité.

Bien sûr, notre collectivité enregistrera des changements et des évolutions. La suppression de la clause de compétence générale nous oblige à renoncer à certaines politiques.

D'autres compétences seront transférées, quelques-unes poursuivies et plusieurs partagées. Ces évolutions se feront de manière concertée et en bonne intelligence avec nos partenaires, dans l'intérêt de tous sans oublier nos agents départementaux.

Pour mémoire, ces transferts se concentrent essentiellement sur le développement économique et les transports.

Le Département reste compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants et l'autonomie des personnes, l'entretien des collèges et des routes départementales.

Le Département conserve enfin des capacités d'intervention comme garant des solidarités territoriales et à ce titre, il peut soutenir les projets d'investissement des communes et intercommunalités.

2016 sera nécessairement une année de transition.

Mais si la loi NOTRe est une chose, nos capacités financières en sont une autre et il est nécessaire d'établir un diagnostic précis.

Les données détaillées figurent dans le rapport que je vous ai adressé. Je souhaite simplement en souligner quelques éléments qui me paraissent essentiels.

Il s'agit de rappeler en premier lieu le contexte financier particulier de baisse généralisée des ressources des collectivités qui concerne entre autre :

- la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

- moins 1, 3 M€ en 2014
- moins 4, 45 M€ en 2015
- moins 7, 6 M€ cette année (2016)
- et enfin moins 10, 77 M€ en 2017

- la baisse du fonds de solidarité départemental instauré en 2014 :

- moins 2, 75 M€ (montant estimé à ce jour, pour 2016)

- le gel de la DGD (dotation globale de décentralisation) à son niveau de 2008

- le gel de la dotation de compensation de la part non couverte de taxe professionnelle (DCRTP) figée à son montant de 2013.

A ces baisses de dotations, dont je n'ai cité que les principales, s'ajoute l'accroissement continu du « reste à charge » pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) :

- pour le RSA, il s'agit d'un « reste à charge » de 16, 1 M€ en 2015, soit 42 % du montant total du RSA (38, 7 M€)

- pour l'APA, il s'agit d'un « reste à charge » de 18, 7 M€

- pour la PCH (prestation de compensation du handicap) il s'agit de 3, 5 M€.

C'est donc un montant total de « reste à charge » pour le Département supérieur à 38 M€ en 2015 pour des allocations, dont, je le rappelle, la prise en charge par l'État devait être totale à l'origine.

Sur ce point d'ailleurs, des discussions sont en cours depuis la fin de l'année 2015 entre l'État et l'Association des Départements de France (ADF) pour une recentralisation du RSA avec effet au 1er janvier 2017.

Il s'agit a priori d'une recentralisation du financement du RSA et il restera donc à voir les conditions de cette opération.

Parmi d'autres données, reprises dans le rapport et qui me paraissent essentielles, figure également l'état de la situation financière de notre collectivité.

Sur ce point, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes comme l'audit financier réalisé au cours de l'été 2015, mettent en évidence plusieurs éléments objectifs que j'ai eu l'occasion d'évoquer et qui concernent notamment les points suivants :

- l'endettement
- la fiscalité
- la capacité d'autofinancement (épargne)
- l'investissement

Concernant l'endettement, l'encours s'élevait en 2015 à 208,4 M€, correspondant à 821 € par habitant, soit un encours supérieur de 318 € par habitant par rapport à la moyenne nationale (+ 63, 22 %).

Concernant la fiscalité directe, les Départements n'interviennent plus depuis 2011 que sur le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux 2015 pour notre département s'élève à 28, 93 % positionnant le Département au 5ème rang national, soit + 90 % par rapport au taux moyen national qui s'élève à 15, 32 %.

Malgré tout, nous ne disposons pas pour autant d'une capacité d'autofinancement spécialement conséquente.

Notre épargne nette, ressortant des 4 derniers comptes administratifs publiés par le ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire de 2010 à 2013, se situe sensiblement au niveau moyen national (74 € par habitant).

Enfin, comme le note la Chambre régionale des comptes, le niveau moyen d'investissement est passé d'un rythme annuel de 62 M€ en 2008 à 42 M€ en 2014.

Ces défis budgétaires nous poussent donc à des choix importants tant sur nos priorités que notre stratégie financière pour les 5 ans à venir.

Nous engageons donc (et je remercie à cette occasion le travail de notre collègue Gérard Hébrard, Président de la commission des finances) une gestion financière prudente et constructive. J'en profite aussi pour saluer le travail des services sur ce sujet.

Malgré tous les efforts de bonne gestion, l'équation budgétaire n'est pas simple.

Nous sommes en effet contraints par la rigidité des dépenses de solidarité humaines.

L'aide sociale représente plus de 136 millions € en 2015. Ces politiques visent à permettre d'assurer, au quotidien, la solidarité envers les personnes fragilisées.

Ces charges de gestion courante ont régulièrement progressé ces dernières années. C'est principalement le RSA qui a véritablement explosé pour représenter près de 30% de l'augmentation des charges, contre moins de 2% pour l'APA qui reste toutefois supérieure à la moyenne nationale.

Les personnes de plus de 75 ans représentent 11% de la population tarn-et-garonnaise, soit 6 300 bénéficiaires de l'APA en 2015.

La prestation de compensation du handicap (PCH) concerne près de 1 200 personnes avec une augmentation annuelle sensible.

Le chômage stagne durablement dans le département. Notre taux de 11,6% se situe au-dessus de la moyenne nationale et progresse plus vite que celle-ci.

En conséquence, ce sont désormais plus de 7 000 Tarn-et-Garonnais qui obtiennent le versement du RSA.

En 6 ans depuis 2009, le montant des allocations a atteint + 58% passant de 24 à 38 millions €.

C'est un coût énorme. Il ne suffit pas de le déplorer, nous devons aussi réagir.

C'est l'objet du rapport particulier de l'ordre du jour qui propose un plan emploi insertion où le Département s'engage fortement auprès des employeurs pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il est de l'intérêt de ces publics de pouvoir entrer dans des parcours d'insertion constructifs en réalisant des expériences de travail salarié.

Autre poste à forte croissance, les frais en établissements d'enfants en difficulté, de personnes âgées aux ressources insuffisantes et des personnes handicapées. Les frais de séjour et d'hébergement représentent aussi plus de 54 millions €, en progression de près de 4% en une seule année.

Notons également l'adoption, le 28 décembre 2015, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Dans son principe, les décrets d'application ne sont pas tous connus, le Département a la responsabilité comme chef de file de cette politique.

Il devra déjà en 2016, créer et organiser une conférence de financeurs.

Je n'entre pas dans l'ensemble des nombreuses autres considérations réglementaires ou financières, mais retenons ce nouveau cadre qui ne sera pas sans conséquence sur les modalités d'exercice de notre compétence départementale.

Les dépenses sociales pèsent pour moitié dans les finances départementales. Néanmoins, cette présence du Département auprès de ces publics éloignés constitue aussi la raison d'être et la responsabilité de notre collectivité et il est nécessaire d'accompagner les plus déshérités.

Cela me donne l'occasion de remercier aussi l'ensemble du personnel de la direction générale adjointe de la solidarité départementale pour ce travail particulier d'accueil, d'écoute et de suivi des Tarn-et-Garonnais les plus fragiles.

Concernant les charges de personnel (62 millions €), le rapport joint est très explicite et détaillé, je n'y reviendrai pas.

J'ajoute seulement que la Chambre régionale des comptes a relevé que la durée de travail réglementaire de 1607 heures n'était pas atteinte, que les dispositifs horaires très variés ne favorisaient pas le travail commun et qu'il s'agissait là d'une voie d'économies à moyen terme.

Je rappelle par ailleurs que, comme dans la quasi-totalité des collectivités et des services de l'État, les départs à la retraite ne seront pas systématiquement remplacés et que nous adapterons les moyens aux missions en ayant toujours le souci de la qualité de travail des agents et celle du service public.

L'humain ne doit jamais être oublié, c'est en tout cas ma conception et ma volonté.

Le Département gère, cette année encore, les transports scolaires pour 13 millions € avant le transfert de cette compétence à la Région en 2017.

Cette année scolaire, 14 674 élèves bénéficient de ce service, et ce chiffre est en constante augmentation. Pour mémoire, seule la compétence du transport des élèves handicapés restera en responsabilité directe du Département.

Ce service de transports scolaires en Tarn-et-Garonne est particulièrement adapté à ses utilisateurs. Il conviendra de rester vigilant quant aux intentions, capacités et modalités que le Conseil régional manifesterà dans la poursuite de ce service de qualité.

Malgré le contexte budgétaire contraint et les incertitudes concernant l'évolution des compétences, nous devons maintenir et améliorer notre action territoriale, dite de proximité, tant en accompagnement des collectivités, sur lequel je reviendrai dans un instant, qu'en soutien des associations ou bien, encore, en poursuivant des partenariats établis de longue date.

Je pense naturellement à l'action culturelle à travers l'ADDA, le soutien aux manifestations culturelles, les subventions aux fédérations, les actions touristiques et festives, ou enfin les clubs sportifs. Autant d'aides publiques facultatives mais attendues par tous ces acteurs locaux qui animent le territoire.

Le département est un lieu de vie et d'échanges pour bientôt 260 000 habitants. Les infrastructures et les services publics sont indispensables, mais l'attractivité du territoire se réalise aussi avec son animation (festivals, expositions, rencontres sportives) et que sais-je encore de la richesse des initiatives de chacun. Le Département, avec ses moyens financiers, doit pouvoir continuer à contribuer à cette qualité de vie.

Pour autant que les dispositions réglementaires ne l'interdisent pas, maintenant, en 2016, je souhaite, pour ma part, reconduire à niveau comparable les enveloppes budgétaires de fonctionnement consacrées aux organismes à vocation culturelle, sportive ou touristique.

Je crois aussi qu'il convient d'inscrire notre démarche dans un processus d'amélioration continue, de recherche de l'efficience de l'action publique et de l'efficacité.

L'Agence de développement touristique poursuit ainsi ses actions comme la qualification de l'offre touristique. L'action portera d'une part sur le déploiement de labels de qualité liés à la pratique d'activités comme les labels « *Accueil Pêche* », « *Accueil Vélo* », avec 2 thématiques nouvelles en 2016 : le label « *Vignoble et Découverte* » et le label « *Accueil Cheval* ».

Une attention particulière sera d'autre part accordée à la valorisation du « Chemin de Saint-Jacques », grand itinéraire culturel européen.

La promotion de la destination sur les marchés de proximité et les marchés français et européens reste une activité centrale de l'Agence.

Enfin, le tourisme vivant à l'heure du numérique, l'ADT lancera également avant l'été un site internet de séjour pour que touristes et habitants trouvent en temps réel, toutes les informations et les suggestions d'activités, d'animations et de visites.

Dans le domaine de l'environnement, pour l'eau potable et l'assainissement, les critères d'aide évoluent (le rapport est inscrit à l'ordre du jour) mais aucun changement au fond.

Pour l'aménagement des rivières (les cours d'eau non domaniaux), les politiques habituelles se poursuivent. Pour autant, en raison des lois MAPTAM et NOTRe qui ont attribué la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux communes au 1er janvier 2018 avec transfert automatique aux EPCI, il est probable que les interventions du Département devront être réétudiées.

La ressource en eau ne change pas et, à ce titre, les projets de retenues seront maintenus. Je le préciserai en abordant les investissements.

Le plan des déchets est transféré à la Région en 2017. La protection et le développement des espaces naturels sensibles (ENS) restent bien de la compétence départementale. Pour information : la loi biodiversité (en projet) pourrait en modifier certaines modalités d'exercice.

Le travail étroit du Département avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE 82) se poursuit également dans les conditions semblables. Il sera utile, et c'est prévu, dans le cadre de réflexions prospectives, de procéder en partenariat à la réécriture des conventions d'objectifs 2016 et années suivantes dans les domaines d'aménagement, du cadre de vie et du patrimoine.

Par ailleurs, la loi NOTRe a autorisé les Départements, à titre dérogatoire, à maintenir jusqu'au 31 décembre 2016 les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement pour concourir au développement économique.

En l'espèce, l'Agence de développement économique (ADE 82) poursuit avec les 5 agents en activité ses missions en cours.

Il ne s'agit plus d'initier des projets nouveaux mais de mener à terme les engagements contractés avec les entreprises et partenaires. La gestion des services de Novalia, pépinière et hôtel d'entreprises, aura vocation également à être transférée. Ces décisions d'avenir seront notamment acquises après les conférences territoriales de l'action économique courant juin, a priori.

Pour l'agriculture, je vous propose de retenir le principe de reconduire la majorité de nos interventions.

L'aménagement foncier relève de nos compétences. L'aide à l'assainissement des terres s'inscrit dans la solidarité territoriale au titre de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural.

L'aide aux CUMA, le Fonds départemental d'intervention agricole (FDIA), l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, l'avance financière de l'ADEFPAT, les subventions aux organismes professionnels agricoles devront faire l'objet de conventions avec le Conseil Régional.

Enfin, si nous ne pouvons plus intervenir en faveur des agriculteurs en difficulté, en 2016, nous pourrions reconduire notre aide à l'assurance contre la grêle (campagne 2015), dans la mesure où nous l'avons décidé lors de la DM1 de 2015, qui était antérieure au vote de la loi NOTRe.

Un autre message à retenir consiste en des économies et des efforts à faire, mais nous ne sacrifierons en aucun cas les investissements, et les dispositifs déployés à destination des Tarn-et-Garonnais.

Un investissement moyen de l'ordre de 30 à 40 M € par an pendant cinq ans qui permet de soutenir l'emploi, l'économie locale, et un service public de qualité pour tout le Tarn-et-Garonne, tels sont les objectifs.

Les programmes et projets départementaux dès maintenant et pour les cinq années prochaines peuvent se présenter, comme suit, par domaine fonctionnel.

Bien sûr, il s'agit pour plusieurs projets d'une continuité qu'impliquent leur nature et leur niveau d'engagement.

La procédure de construction du nouveau collège à Verdun est engagée. L'acte notarié de cession du terrain sera signé le 22 mars prochain. La construction des gymnases au collège Azaña à Montauban et au collège Jean Lacaze à Grisolles est actée.

Des salles de gymnastique à Montauban et Montech sont également prévues, étant précisé qu'il s'agit tout de même d'un montant de 6 millions €.

Le programme d'accessibilité des collèges et gymnases à hauteur de 3,5 millions € sera réalisée.

Des opérations spécifiques de restructuration du collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin et du collège Pierre Darasse à Caussade se poursuivront.

A Lauzerte également, le programme de travaux sera conséquent, en particulier sur l'internat et le centre de documentation et d'information.

A ce programme, se rajoutent bien sûr les financements annuels pour la rénovation, l'amélioration et l'entretien du patrimoine scolaire selon des priorités établies sur l'ensemble des 16 établissements pour un montant annuel de 1,5 million € environ.

Bien évidemment, ces investissements s'ajoutent aux dotations de fonctionnement aux collèges, en constante augmentation pour atteindre le montant annuel de 4 153 434 € prévus en 2016. Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des effectifs de collégiens.

Concernant l'enseignement supérieur, ce projet est estimé à 13 millions € pour la maîtrise d'ouvrage départementale. Il est en phase étude en 2016, après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui devrait être arrêté en septembre prochain.

C'est un budget annexe du Département, mais complémentaire aux politiques éducatives. Pour la Base de loisirs à Saint-Nicolas-de-la-Grave, la priorité portera sur la réhabilitation complète de la piscine associée à la réfection des bâtiments administratifs et techniques existants.

Autre projet, la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) afin d'accueillir les jeunes et leurs familles dans de meilleures conditions, en cessant les locations actuelles d'un montant annuel de 45 000 €. Le projet est à l'étude sur le terrain Touchard, à côté de l'Hôtel du Département, rue Jeanne d'Arc.

L'ensemble des bâtiments départementaux bénéficie, régulièrement et selon les priorités d'entretien et de rénovation, de travaux d'importance. Parmi eux, le centre médico-social de Castelsarrasin sera totalement réaménagé sur place ou sur un nouveau site.

J'ajoute à cette occasion, la réorganisation prochaine d'un service architecture et bâtiments qui aura pour vocation de centraliser tous les besoins, les décisions et le suivi des travaux de l'ensemble de nos propriétés existantes ainsi que des projets neufs.

Ces travaux me conduisent à évoquer l'avenir de la SEMATEG.

Les comptes 2014 de la société d'économie mixte ne sont toujours pas validés. Aux fonds propres, manquent 240 000 € et d'autres anomalies ont été mises en évidence, notamment un compte de régularisation non justifié de 508 398 €. La société est en état de cessation de paiement. L'actionnaire Caisse des Dépôts réclame la régularisation soit par mise en cessation de paiement, soit par refinancement.

Or cette société dispose de personnel, réalise une assistance en ingénierie et conduite de travaux précieuses pour les communes. Elle accompagne l'investissement public et gère la commande aux entreprises. Et c'est bien cela, ce souci de l'emploi et de l'aide aux communes, qui pose une réelle difficulté dans la poursuite ou non de l'activité de la société.

En liaison avec la Caisse des Dépôts, une étude est en cours (société Sémaphore) visant à dégager les scénarios de transformation pour poursuivre ce service sur des bases financières et juridiques saines. M. le Président de la Semateg pourra sans doute compléter cette information...

L'ensemble des casernes des pompiers fera aussi l'objet d'un plan de rénovation pris en charge par le Département tandis que, dans le même temps, le SDIS financera la nouvelle caserne de Castelsarrasin-Moissac en 2018.

C'est l'occasion de rappeler en fonctionnement que la contribution du département au SDIS représente 7,4 millions €. Celle-ci a ainsi été multipliée par 4 depuis la départementalisation en 2001, la participation des communes et EPCI n'ayant connu qu'une augmentation globale totale de 21 % dans la même période.

Je souhaite aussi qu'une attention particulière soit portée aux nécessaires réhabilitations des EHPAD de Castelsarrasin et de Montauban, conformément au schéma départemental des personnes âgées. Les conditions d'accueil ne sont plus du tout adaptées aux standards actuels et nos aînés méritent mieux.

Dans le domaine culturel, deux gros projets doivent être menés à bien. La réhabilitation de la Médiathèque départementale, et des Archives départementales pour un projet global de l'ordre de 15 millions €, portant sur la réorganisation complète de cet ensemble architectural de caractère. Je rappelle qu'il s'agit là de compétences obligatoires.

Les programmes de voirie sur les routes départementales s'articulent autour d'une enveloppe annuelle de crédits de paiement de 12,5 millions €.

Un petit point d'actualité sur les travaux en cours sur le pont de Reyniès. Cet ouvrage d'art de 1887 permet à la RD 94 de franchir le Tarn. Il mesure 160 mètres et est composé de 7 voûtes.

Les travaux d'un montant de 1 million € devaient s'achever en mai prochain. Toutefois, l'exécution du chantier a mis en évidence un défaut de résistance de la voûte.

Cela engendrera un surcoût que nous connaissons précisément après la prochaine commission d'appel d'offre. Il est certain également que ces travaux prolongeront le chantier à septembre prochain. Je suis le premier à le regretter pour les riverains et usagers entre Reyniès et Orgueil.

Concernant les investissements à caractère environnemental, je pense en particulier à la politique de l'eau (Sivens, bassin du Lemboulas, Saint-Géraud), ces projets d'ouvrages hydrauliques seront parmi les premiers à s'inscrire dans le cadre d'un projet territorial avec les départements voisins conformément à la nouvelle réglementation nationale.

Je souhaitais également évoquer le projet de ligne à grande vitesse (LGV). Pour l'heure, nous sommes toujours dans l'attente de la déclaration d'utilité publique. Dès lors, nous devons être en mesure d'accompagner ce projet pour la part qui nous concerne, à savoir les accès à la gare de Bressols.

A ce sujet, je tenais à vous informer qu'un comité gare devrait se réunir fin avril, à l'initiative du Préfet, pour discuter de l'aménagement de ce secteur et de son accessibilité.

Je clôture l'énumération succincte de ces projets structurants par un investissement majeur et d'actualité que représente la création des réseaux numériques en ruralité (le SDAN).

Le Syndicat départemental d'aménagement numérique est installé depuis la fin février 2016. Sa mission concerne la conduite d'investissements de l'ordre de 60 millions €.

Notre collectivité y engagera déjà, sur la période, environ 14 millions auxquels s'ajoutent les frais de personnel et de fonctionnement.

Ce sont des infrastructures de premier plan pour la vitalité des territoires, pour éviter le déclassement des territoires ruraux. C'est l'initiative publique qui se substitue aux opérateurs privés, pour construire les réseaux que ces derniers exploiteront d'ailleurs.

Il s'agit là, au travers des différents sujets que je viens d'évoquer, d'un plan prévisionnel d'investissements établi pour les années 2016-2020, concernant nos compétences directes.

Comme je le disais au début de mon propos, nous devons aussi veiller au développement équilibré des territoires. Un développement adapté et différencié selon les forces, les faiblesses, et les besoins des territoires.

Il est pleinement question ici de solidarité territoriale qui est la vocation des Départements énoncée dans la loi NOTRe.

Aux côtés de l'agglomération de Montauban, et près de la métropole toulousaine, nous devons veiller à la consolidation d'un tissu intermédiaire et des zones plus rurales.

Cette solidarité territoriale s'exprime principalement par le soutien à l'investissement local porté par les communes et les structures intercommunales qui contribuent, avec les investissements directs du Département, à l'équipement global du territoire.

J'ajoute qu'il s'agit là, au travers de la commande publique, d'un soutien direct à l'activité économique et à l'emploi en particulier pour le secteur du BTP.

L'investissement est nécessaire pour une collectivité et ce, à plusieurs titres :

- répondre à l'évolution des besoins (accroissement de population...)
- répondre à l'évolution des normes (accessibilité, économies d'énergie...)
- maintenir le patrimoine existant (routes, bâtiments...)

L'entretien du patrimoine est une nécessité technique et économique avant même d'être une dépense obligatoire.

Dans cette période de baisse de capacités de financement de nos collectivités locales, le danger serait de considérer les investissements comme la principale variable d'ajustement.

C'est pour cela que j'ai souhaité proposer la poursuite de l'engagement du Département auprès des communes et structures intercommunales.

Bien sûr, chacun peut comprendre qu'il était nécessaire de redéfinir le cadre de ces interventions et de « rénover » le guide en usage depuis plusieurs décennies.

C'est l'objet de la proposition que je vous soumetts aujourd'hui et qui résulte d'une élaboration concertée.

Cette proposition s'appuie sur quelques principes essentiels :

- ne pas bouleverser pour le simple fait de bouleverser, les maires et présidents de structures ont besoin d'un cadre de partenariat stable ;

- prendre en compte l'ensemble des communes et intercommunalités et garantir une équité entre les collectivités, équité et solidarité bien sûr à l'égard des plus petites communes ;

- améliorer la lisibilité pour les communes et maîtriser les engagements pour le Département par l'instauration des plafonds d'aides susceptibles d'être alloués sur une période de 5 ans ;

- relever, du fait de cette garantie de maîtrise des engagements, les taux et plafonds de subventions facilitant ainsi les choix et arbitrages communaux ;

- prendre en compte, hors plafonds d'engagement, les politiques d'équipement rural en matière d'AEP et d'assainissement et une partie des aides attribuées en matière de bâtiments scolaires (25% hors « enveloppe ») compte tenu du caractère prioritaire de ce domaine.

Les principes et modalités pratiques sont décrits avec précision dans le document qui vous est proposé.

Ce guide s'adresse donc aux communes et intercommunalités et j'ai eu l'occasion d'en présenter les grandes lignes au Président de l'Association des maires.

Bien évidemment, je ne pense pas entrer dans le détail de chacune des nombreuses fiches qui le compose, mais nos services dont je salue également le travail à cette occasion, seront là pour apporter les précisions nécessaires quant à l'application des différentes mesures.

J'ajoute enfin qu'en attente de précisions complémentaires dans les domaines d'interventions en direction des autres tiers (tourisme, agriculture...), les anciennes règles d'intervention s'appliqueront dans la mesure bien sûr où aucune disposition claire de la Loi NOTRe ne l'interdit.

Enfin pour les nouvelles aides aux communes et structures intercommunales, je précise que celles-ci sont d'application immédiate, c'est-à-dire qu'elles concernent tous les dossiers n'ayant pas fait l'objet de décision à ce jour.

J'ajoute également une précision sur les travaux d'investissement sur la voirie communale.

Le référentiel de voirie abandonne les kilomètres de 1969 pour adopter l'actualisation préfectorale de 2014, pour mieux correspondre aux réalités.

En résumé, revenons aux axes majeurs de mes propos.

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

Nous serons vigilants aux dépenses liées à notre structure. La politique d'acquisition du parc de véhicules et du matériel informatique en est un exemple.

- Maîtrise de l'endettement avec le souci de ne pas aggraver l'encours suffisamment important : 13 M€ en 2016 ;

- Pas de hausse de la fiscalité ;

- Recherche de recettes exceptionnelles par la cession de patrimoine non utilisé (gendarmeries de Bruniquel ou Montauban par exemple) ;

- Initiation de projets ponctuels et significatifs comme le « plan emploi insertion », l'investissement des casernes de pompiers ou la réhabilitation des EHPAD ;

- Maintien du soutien financier au tissu associatif, culturel et sportif qui contribue grandement à l'animation du territoire ;

- L'engagement d'un programme d'investissement important :

- voirie, collège de Verdun, Archives et Médiathèque départementales, Base de loisirs à Saint-Nicolas, SDAN, etc...
- au titre de la solidarité territoriale également, par les aides à l'investissement des communes et intercommunalités.

Voici, mes chers collègues, la feuille de route de notre collectivité que je vous propose pour l'année 2016 et pour les 5 années à venir.

Nous réaffirmons le Département dans son cœur d'action, dans ses compétences premières, dans l'exercice des solidarités humaines et territoriales.

Voilà pour les orientations que je vous propose pour les 5 ans à venir.

Pour 2016, et après vous avoir précisé que je vous proposerai de reprendre, de manière anticipée, les restes à réaliser et le report d'excédent de l'année 2015, le budget s'articulera autour des principaux équilibres suivants :

- Recettes de fonctionnement 292,04 millions €
(sans augmentation de fiscalité)
- Dépenses de fonctionnement 259,47 millions €
- Epargne nette + intégration
du résultat 2015 16,85 millions €
- Recettes d'investissement 9,98 millions €
- Emprunt 13 millions €
- Dépenses d'équipement 39,83 millions €
auxquelles se rajouteront 26 millions € au titre des restes
à réaliser. Ce qui portera le montant total des
investissements 2016 à plus de 65 millions €.

Le tableau détaillé figure dans le rapport.

2016 sera une année de transition mais aussi d'actions et de projets.